
VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond dessert une population d'environ 11 000 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. La Ville offre donc un environnement de travail sain. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre un :

Inspecteur en bâtiment et en environnement — TEMPS PLEIN

Sous l'autorité de la directrice, l'inspecteur en bâtiment et en environnement a en charge de s'assurer de l'application et du respect des divers règlements touchant le domaine de l'inspection.

Principales responsabilités

- Voir à l'application et au respect de la réglementation d'urbanisme et de divers règlements municipaux et provinciaux, incluant le traitement des eaux usées et le prélèvement des eaux
- Recevoir et informer les personnes requérant un permis, une autorisation ou tout simplement des renseignements
- Analyser les demandes et procéder à l'émission des différentes autorisations
- Effectuer des inspections sur le territoire afin de voir au respect de la réglementation en vigueur
- Assurer le suivi des infractions et agir à titre de témoin devant les tribunaux
- Effectuer toute autre tâche relative au bon fonctionnement du service

Exigences

- Détenir un DEC en techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme ou toute autre formation et expérience jugée pertinente
- Détenir un permis de conduire valide (un véhicule est fourni)

Atout

- Maîtriser les modules de la suite PG Solutions (permis et qualité des services)
- Connaître le territoire de Saint-Raymond

Compétences

- Capacité à demeurer organisé en fonction des priorités
- Capacité à résoudre les problèmes et cibler les solutions
- Capacité à gérer les priorités
- Capacité à lire et à interpréter des documents législatifs
- Capacité à communiquer avec tact et diplomatie

Traitement

La semaine régulière de travail est de 35 heures, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. La rémunération horaire est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat en fonction de l'échelle salariale de la convention collective soit entre 26,29 \$ et 36,37 \$. La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux tels qu'un fonds de pension intéressant et une assurance collective.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae au plus tard le 31 mars 2023, à 13 h, à l'attention de Mme Chantal Plamondon, directrice générale par intérim, par la poste au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou par courriel à info@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.